



Les dossiers du DFF en 2018

4^e trimestre

Finances de la Confédération

- **Extrapolation:** La Confédération s'attend à un excédent de 2,5 milliards de francs pour l'exercice en cours, alors qu'un montant de 0,3 milliard était inscrit au budget. L'estimation de septembre varie peu par rapport à l'extrapolation de juin, les dépenses étant néanmoins inférieures aux prévisions. Le résultat devrait donc être supérieur de 0,2 milliard au résultat estimé en juin. (24.10)

Messages du DFF adoptés / ordonnés par le Conseil fédéral

- **Vignette électronique:** Le Conseil fédéral a décidé de ne pas remplacer complètement la vignette autocollante actuelle, mais de proposer une vignette électronique optionnelle. En effet, il a conclu de la procédure de consultation menée en 2017 qu'une perception uniquement électronique ne serait pas bien acceptée. Il a chargé le Département fédéral des finances (DFF) d'élaborer un message en ce sens d'ici au milieu de l'année 2019. (21.11)
- **Forum mondial:** Le Conseil fédéral a adopté le message sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial émises dans le rapport d'examen de phase 2 de la Suisse. Le projet de loi prévoit la conversion des actions au porteur en actions nominatives ou leur émission sous forme de titres intermédiés. Il est en outre prévu d'introduire un système de sanctions en cas de violation des obligations. (21.11)
- **Gestion des finances:** Le Conseil fédéral propose d'améliorer la gestion des finances fédérales. Il répond ainsi à une motion que lui a transmise le Parlement. Le compte de financement devra désormais présenter toutes les régularisations par exercice et les provisions. La gestion des finances fédérales se fondera donc davantage sur le principe de la comptabilisation par exercice. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) d'élaborer un message à ce sujet d'ici à la fin de 2019. (19.12)

Consultations concernant des dossiers du DFF ouvertes par le Conseil fédéral

- **LSFin/LEFin:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant les trois ordonnances qui contiennent les dispositions d'exécution relatives à la loi sur les services financiers (LSFin) et à la loi sur les établissements financiers (LEFin). La procédure de consultation prendra fin le 6 février 2019. Les deux lois entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020, en même temps que les ordonnances correspondantes. (24.10)
- **Loi sur la surveillance des assurances:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant la révision partielle de la loi sur la surveillance des assurances (LSA). La nouvelle loi réglemente l'assainissement des entreprises d'assurance, prévoit des allègements pour les assurances qui ont un modèle économique innovant et imposera aux intermédiaires d'assurance des règles de

comportement à l'égard de leurs clients. La consultation prendra fin le 28 février 2019. (14.11)

- **EAR:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation portant sur l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR) avec 18 états et territoires supplémentaires. L'entrée en vigueur de l'EAR est prévue pour le 1^{er} janvier 2020. Le premier échange de données devrait avoir lieu ensuite en 2021. L'extension du réseau EAR de la Suisse tient compte des évolutions internationales actuelles. (7.12)

Dossiers internationaux

- **CDI avec la Lettonie:** Le protocole modifiant la convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et la fortune entre la Suisse et la Lettonie est entré en vigueur. Il sera applicable dès le 1^{er} janvier 2019. La convention a été complétée par la disposition sur l'échange de renseignements sur demande à des fins fiscales et révisée sur plusieurs autres points. (3.10)
- **Visite de travail en Italie:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a effectué une visite de travail à Rome auprès de son homologue italien Giovanni Tria. Ensemble, ils ont abordé à cette occasion plusieurs questions financières et fiscales, tant sur le plan des relations bilatérales qu'internationales. (5.10)
- **Échange de renseignements:** L'Administration fédérale des contributions (AFC) a échangé pour la première fois des renseignements sur des comptes financiers. L'échange se déroule dans le cadre de la norme internationale sur l'échange automatique de renseignements (EAR). (5.10)
- **Assemblée annuelle du FMI:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef de la délégation suisse, le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et le président de la direction générale de la Banque nationale suisse Thomas Jordan ont pris part à l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale à Bali. (13.10)
- **Commerce extérieur:** Après un an et demi de croissance continue du commerce extérieur suisse, les exportations se sont contractées de 2,9 % au 3^e trimestre 2018 par rapport au record du trimestre précédent. Elles se sont toutefois maintenues au-dessus de la barre des 54 milliards de francs. Évoluant à un haut niveau, les importations ont faibli de 1,5 % (-768 millions de francs). La balance commerciale boucle avec un excédent de 3,5 milliards de francs. (18.10)
- **CDI avec le Kosovo:** La convention en vue d'éviter les doubles impositions (CDI) en matière d'impôts sur le revenu entre la Suisse et le Kosovo est entrée en vigueur le 10 octobre 2018. Elle sera applicable dès le 1^{er} janvier 2019. (25.10)
- **Secrétaire d'État Jörg Gasser:** Jörg Gasser quittera le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) à la fin du mois de février 2019. Après plus de dix ans au service de la Confédération, le secrétaire d'État âgé de 49 ans a décidé d'entamer une nouvelle réorientation professionnelle. (31.10)
- **Joint ECOFIN:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a participé à la réunion des ministres des finances et de l'économie de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), qui s'est tenue à Bruxelles. Les discussions ont porté principalement sur les chances et les risques que présentent les technologies financières. Le conseiller fédéral Ueli Maurer était accompagné du secrétaire d'État aux questions financières internationales, Jörg Gasser. (6.11)
- **CDI avec le Ghana:** Le protocole modifiant la convention en vue d'éviter les doubles impositions (CDI) en matière d'impôts sur le revenu, sur la fortune et sur les gains en capital entre la Suisse et le Ghana est entré en vigueur le 29 octobre 2018. Il adapte la clause d'assistance administrative à la norme internationale en matière d'échange de renseignements sur demande. (8.11)
- **Banque centrale chinoise:** Le ministre des finances Ueli Maurer a reçu, à Berne, le gouverneur de la Banque centrale de la République populaire de Chine,

Yi Gang. Les discussions ont porté sur des questions financières internationales et sur le renforcement de la coopération bilatérale dans le domaine financier. Après la rencontre, des acteurs des marchés financiers des deux pays ont approfondi les thèmes de discussion dans le cadre du dialogue financier officiel et d'une table ronde. (12.11)

- **Visite de travail en Roumanie:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a rencontré son homologue roumain, Eugen Teodorovici, à Bucarest, dans le cadre d'une visite de travail. Les deux ministres ont abordé des questions bilatérales concernant la Suisse et l'Union européenne dans les domaines financier et fiscal. À cette occasion, le conseiller fédéral Ueli Maurer a également rendu une visite de courtoisie au président Klaus Werner Iohannis. (20.11)
- **Matières premières:** Le secteur des matières premières est un pilier important de l'économie suisse. Au vu des progrès accomplis, des défis persistants et des nouvelles tendances dans ce secteur depuis 2013, le Conseil fédéral a adopté un rapport contenant 16 nouvelles recommandations pour renforcer l'action de la Suisse et son positionnement sur le plan international. (30.11)
- **CDI avec le Pakistan:** La nouvelle convention contre les doubles impositions (CDI) entre la Suisse et le Pakistan est entrée en vigueur le 29 novembre 2018. Elle remplace la précédente CDI entre les deux États. Ses dispositions s'appliqueront dès le 1^{er} janvier 2019. (3.12)
- **Équivalence boursière:** Le Département fédéral des finances (DFF) a pris acte de la décision arrêtée par la Commission européenne le 20 décembre 2018 de prolonger l'équivalence boursière de la Suisse jusqu'à la fin de juin 2019. En se fondant sur l'ordonnance du Conseil fédéral du 30 novembre 2018 sur la reconnaissance des plates-formes de négociation étrangères, le DFF a par conséquent créé les conditions permettant également aux plates-formes de l'Union européenne (UE) d'obtenir provisoirement la nouvelle reconnaissance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). (20.12)

Projets de réforme du Conseil fédéral

- **RFFA:** Dans le sillage du projet de loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), l'Administration fédérale des contributions (AFC) n'appliquera plus les pratiques de société principale et de Swiss Finance Branch à de nouvelles entreprises à partir de 2019. (15.11)

Ordonnances importantes

- **Échange des déclarations pays par pays:** Le Conseil fédéral a décidé d'étendre l'échange des déclarations pays par pays à de nouveaux États. Il a en outre adopté une modification de l'ordonnance sur l'échange international automatique des déclarations pays par pays des groupes d'entreprises multinationales (OEDPP). (17.10)
- **EAR:** Le Conseil fédéral a décidé l'abrogation à partir du 1^{er} janvier 2019 de la disposition transitoire relative au terme de «juridiction partenaire» dans l'ordonnance sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale. Il transpose ainsi une directive internationale. (7.11)
- **Péréquation financière:** En 2019, les paiements compensatoires augmenteront au total de 132 millions par rapport à l'année précédente et s'élèveront à un peu plus de 5,2 milliards de francs. Le Conseil fédéral a adopté les montants correspondants, dans le cadre de la révision partielle de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC). (07.11)
- **Lutte contre la fraude douanière:** Une réorganisation du domaine de la lutte contre la fraude douanière de l'Administration fédérale des douanes (AFD) est entreprise afin de renforcer la lutte contre la contrebande. Les sections Antifraude douanière des différents arrondissements douaniers, l'Office central Antifraude douanière et la division Affaires pénales et recours sont rassemblés au sein de la

division principale Antifraude douanière. Le Conseil fédéral a adopté les modifications d'ordonnances correspondantes. (21.11)

- **Ordonnance sur les fonds propres:** Le Conseil fédéral a adopté une modification de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR), selon laquelle les trois banques d'importance systémique nationale doivent elles aussi, dès le 1^{er} janvier 2019, respecter les exigences de *capital gone concern* en vue d'un éventuel assainissement ou d'une éventuelle liquidation. En ce qui concerne les exigences correspondantes pour les maisons mères des deux grandes banques, le Conseil fédéral prendra une décision en 2019. (21.11)
- **Infrastructure boursière:** Le Conseil fédéral continue de s'employer à convaincre la Commission européenne de prolonger pour une durée indéterminée l'équivalence boursière qu'elle a accordée à la Suisse jusqu'à la fin de l'année 2018. Pour l'heure, une telle prolongation n'a pas encore été obtenue. Comme le marché requiert une situation claire pour se préparer à temps aux différents scénarios possibles, le Conseil fédéral a adopté, comme il l'avait annoncé, une mesure visant à protéger l'infrastructure boursière suisse. Introduite par voie d'ordonnance, la nouvelle obligation de reconnaissance pour les plates-formes de négociation étrangères est valable dès le 1^{er} janvier 2019. Elle déploiera ses effets dans la pratique seulement si nécessaire. (30.11)

Autres dossiers du DFF

- **Impôt fédéral direct:** Le Département fédéral des finances (DFF) a décidé, pour l'année civile 2019, de maintenir le taux d'intérêt rémunérateur nul pour les montants de l'impôt fédéral direct versés par avance. (12.10)
- **Fintech:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a invité des représentants du secteur financier et des milieux scientifiques à participer à une troisième table ronde sur les technologies financières (Fintech). Celle-ci a une fois de plus montré qu'il est essentiel de poursuivre les échanges entre les autorités, le secteur Fintech et le monde de la finance. Le groupe de travail de la Confédération sur la technologie blockchain et les ICO a consulté la branche et a soumis un rapport au Conseil fédéral à la fin de 2018. (15.10)
- **Droit du personnel de la Confédération:** Le Conseil fédéral a adopté une révision du droit du personnel de la Confédération. Il met ainsi en œuvre des modifications déjà décidées concernant le système salarial de l'administration fédérale et précise des dispositions qui ont suscité des incertitudes dans la pratique. (24.10)
- **Cyberadministration:** Le comité de pilotage de la cyberadministration suisse, présidé par le conseiller fédéral Ueli Maurer, a adopté le plan stratégique pour 2019. Le soutien au projet «Recherche d'immeubles sur tout le pays» constitue une nouveauté dans le plan stratégique. Le comité de pilotage a par ailleurs défini les prochaines étapes du renouvellement de la stratégie de cyberadministration pour les années 2020 à 2023. (30.10)
- **Entreprises proches de la Confédération:** Le Conseil fédéral a pris position sur le rapport de la Commission de gestion du Conseil des États (CdG-E) du 28 août 2018 concernant les liens d'intérêts au sein des conseils d'administration des entreprises proches de la Confédération. Adhérant dans une large mesure aux constatations de la CdG-E, il vérifiera si des modifications d'ordre général doivent être apportées au gouvernement d'entreprise du propriétaire, dans le cadre de l'actuelle évaluation externe du pilotage des entreprises proches de la Confédération. (26.10)
- **Activités de la Confédération dans les cantons:** Dans son premier rapport sur les retombées économiques des activités de la Confédération dans les cantons, le Conseil fédéral a présenté la répartition des dépenses et des recettes fédérales entre les cantons pour la période allant de 2013 à 2016. Il a adopté le rapport, s'acquittant ainsi d'un mandat que le Parlement lui avait confié. (31.10)

- **Discrimination fiscale des couples mariés:** Les données statistiques relatives à l'impôt fédéral direct auxquelles l'Administration fédérale des contributions (AFC) peut recourir sont insuffisantes. L'estimation du nombre de couples concernés par la pénalisation du mariage reste donc entachée d'incertitude. Telle est la conclusion d'une expertise externe commandée par le Département fédéral des finances (DFF), dont les résultats ont été communiqués au Conseil fédéral. (08.11)
- **MELANI:** Le 27^e rapport semestriel de la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI), publié le 8 novembre 2018, a porté sur les principaux cyberincidents survenus en Suisse et à l'étranger durant le premier semestre de cette année. MELANI a choisi les vulnérabilités du matériel informatique («hardware») comme thème prioritaire de cette édition. Il y est aussi question du maliciel que des cybercriminels ont transmis de manière ciblée en usurpant le nom du laboratoire de Spiez, de différentes fuites de données et du problème que pose la réutilisation des mots de passe pour plusieurs services sur Internet. (8.11)
- **Cyberadministration:** L'étude comparative sur la cyberadministration publiée en 2018 («eGovernment Monitor 2018») montre que la notoriété des offres de cyberadministration augmente constamment en Suisse. La population suisse recourt principalement à Internet pour accéder aux informations et aux services que proposent les autorités. (6.11)
- **Stratégie de cyberadministration:** Le Conseil fédéral a approuvé les bases de la stratégie suisse de cyberadministration 2020-2023 élaborées par l'organisation interfédérale Cyberadministration suisse. En adoptant le principe «Priorité au numérique» (*digital first*), il souligne l'importance des canaux électroniques, qui seront désormais utilisés prioritairement par l'administration pour fournir des informations et des services. (14.11)
- **Réseaux de la Confédération:** Le Conseil fédéral a défini les rôles respectifs que joueront les infrastructures de transmission de données de la Confédération et l'acquisition de services de transmission de données dans la couverture des besoins en la matière. À cet effet, il a adopté la stratégie «Réseaux de la Confédération» et a attribué des mandats relatifs à des mesures supplémentaires. (21.11)
- **Cyberadministration:** La Commission européenne a publié son rapport comparatif sur la cyberadministration 2018. L'étude qui fait l'objet du rapport montre que la disponibilité des services de base est déterminante pour une numérisation réussie de l'administration et que la Suisse doit rattraper un retard important à cet égard. (22.11)
- **Centre fédéral pour requérants d'asile à Balerna/Novazzano:** En vue de la construction d'un centre pour requérants d'asile à Balerna/Novazzano, l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a organisé un concours de projets. Le projet lauréat porte la devise «EN MÊME TEMPS» (27.11)
- **PUBLICA:** Le Conseil fédéral a approuvé diverses modifications dans les contrats d'affiliation de plusieurs caisses de prévoyance de PUBLICA. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019. (30.11)
- **Âge de la retraite:** Actuellement, les membres des catégories particulières de personnel prennent leur retraite avant les autres collaborateurs de l'administration fédérale. Le 28 juin 2017, le Conseil fédéral a décidé que l'âge ordinaire de la retraite doit s'appliquer aussi à ces catégories particulières de personnel. Il a fixé les grandes lignes de la nouvelle réglementation. (30.11)
- **Ratio de financement:** Le Conseil fédéral a de nouveau reporté l'instauration d'un ratio de financement (*net stable funding ratio*, NSFR) prévue initialement le 1^{er} janvier 2018. Il réexaminera la question à la fin de l'année 2019. (30.11)
- **Autorisation FinTech:** Dès le 1^{er} janvier 2019, les entreprises qui opèrent en dehors du champ d'activité principal des banques peuvent accepter à titre

professionnel des dépôts du public jusqu'à concurrence de 100 millions de francs. Elles sont soumises à cet égard à des exigences moins strictes que les banques. Le Conseil fédéral a mis en vigueur la nouvelle disposition de la loi sur les banques qui vise à promouvoir l'innovation (FinTech). Les entreprises exerçant leur activité à l'intérieur de l'espace d'innovation (*sandbox*), pour lequel aucune autorisation n'est requise, pourront en outre faire le courtage de crédits participatifs (*crowdlending*) également à des fins de consommation privée. (30.11)

- **Mesures salariales pour 2019:** Le Conseil fédéral a adopté les mesures salariales pour 2019. En février 2019, le Département fédéral des finances (DFF) mènera des négociations supplémentaires avec les associations du personnel au sujet d'une compensation complète du renchérissement. (7.12)
- **Robotisation:** Selon une étude prospective, la robotisation ne met pas en péril les recettes fiscales et il n'est pas nécessaire, pour l'heure, de la soumettre à un impôt spécial. Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur cette étude. (7.12)
- **Ambassade à Addis-Abeba:** L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a organisé un concours de projets en vue de la construction de la nouvelle ambassade de Suisse en Éthiopie, à Addis-Abeba. Le projet retenu s'intitule «THE FLAG INCIDENT». (12.12)
- **Blockchain/DLT:** Le Conseil fédéral a adopté un rapport consacré au cadre juridique régissant la *blockchain* et la *distributed ledger technology* (DLT) dans le secteur financier. Le rapport montre que la législation suisse se prête bien à l'utilisation des nouvelles technologies, y compris pour la *blockchain*. Des changements ponctuels sont cependant nécessaires. Le Conseil fédéral a en outre pris connaissance de l'analyse qu'un groupe de travail interdépartemental a effectuée sur les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme liés aux cryptoactifs. (14.12)
- **Utilisation du numéraire:** Le 18 décembre 2018, le Groupe interdépartemental de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GCBF) a publié son rapport sur l'utilisation du numéraire et les risques inhérents d'utilisation abusive pour le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Suisse. Le rapport analyse les risques potentiels des opérations en numéraire ainsi que les mesures prises par les intermédiaires financiers et les autorités pour les réduire. Les risques d'abus existants sont considérés comme modérés. (18.12)
- **Gestion des données de base:** Le Conseil fédéral estime que la saisie unique des données et leur gestion commune représentent une condition essentielle à la planification en matière de transformation numérique. À cet effet, il a adopté la stratégie pour le développement de la gestion commune des données de base de la Confédération et a pris des mesures concrètes. (19.12)
- **AFD:** Le chef du Département fédéral des finances (DFF), le conseiller fédéral Ueli Maurer, a nommé Urs Bartenschlager vice-directeur de l'Administration fédérale des douanes (AFD). Ce juriste de formation dirigeait jusqu'à présent le projet de réorganisation de la lutte contre la fraude douanière. Cette nomination intervient dans le cadre de la création de la division principale Antifraude douanière le 1^{er} janvier 2019, dont Urs Bartenschlager assurera la direction. (21.12)

Dossiers du DFF examinés par les Chambres fédérales

Projets adoptés au cours de la session d'hiver

- **Argent liquide:** Les anciens billets de banque ne pourront toujours pas être échangés sans limite de temps. En effet, le Conseil des États a décidé de maintenir le délai d'échange de 20 ans en vigueur actuellement. Par 37 voix contre 4, il a suivi l'avis de sa commission de l'économie. Le Conseil national doit

à présent se prononcer. Le Conseil fédéral propose qu'à l'avenir les anciens billets de banque puissent être échangés sans limite de temps à partir de la sixième série mise en circulation en 1976. Les billets de 100 francs de cette série arborent un portrait de l'architecte Francesco Borromini. Les billets de cette série qui sont encore en circulation représentent une valeur de plus d'un milliard de francs. Ils peuvent encore être échangés jusqu'en mai 2020. (26.11)

- **Péréquation financière:** Les cantons contributeurs devraient bientôt bénéficier d'un allègement financier. Le Conseil des États a adopté une modification de la péréquation financière et de la compensation des charges (RPT) basée sur un compromis entre les cantons. La dotation minimale du canton dont le potentiel de ressources est le plus faible sera de 86,5 % de la moyenne de tous les cantons. Cela se situe entre l'objectif actuel de 85 % et la dotation effective, qui est supérieure à 88 %. Ce changement représenterait aussi un allègement pour la Confédération. La somme ainsi économisée devrait cependant rester dans le système: 140 millions de francs pour la compensation des charges excessives due à des facteurs socio-démographiques, et 140 millions pour fournir pendant cinq ans une aide provisoire aux cantons à faible potentiel de ressources. Le projet est transmis au Conseil national. (4.12)
- **Impôts:** Les conventions contre les doubles impositions ont pour but non seulement d'empêcher les doubles impositions, mais aussi d'éviter les doubles non-impositions abusives. C'est le but d'une convention multilatérale qui lutte contre l'évasion fiscale et que le Conseil des États, en tant que premier conseil, a approuvée. Cet accord est passé dans le cadre du projet de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (*Base Erosion and Profit Shifting, BEPS*) de l'OCDE. L'objectif est de mettre en œuvre des mesures liées aux conventions fiscales. Pour l'instant, des conventions contre les doubles impositions conclues avec douze pays vont être modifiées, notamment des conventions passées avec l'Italie et l'Autriche. (4.12)
- **Pénalisation du mariage:** Certains conseillers aux États ont fait part de leur mécontentement à propos de l'erreur sur les chiffres concernant les couples mariés à deux revenus touchés par la pénalisation du mariage. Ces chiffres ont été corrigés par la Confédération et sont en réalité plus élevés que ceux présentés jusqu'alors. Ces nouveaux chiffres sont toutefois également remis en question. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a promis de remédier à la situation. Il envisage une modification de la législation pour obliger les cantons à fournir leurs données sur les contribuables assujettis à l'impôt fédéral direct. Certains cantons refusent actuellement de le faire et, de ce fait, l'État ignore qui sont les contribuables. (4.12)
- **Gardes-frontière:** Le Conseil des États a rejeté une motion visant à augmenter les effectifs du Corps des gardes-frontière de 44 postes. L'augmentation des effectifs avait toutefois été acceptée la veille par les deux Chambres dans le budget 2019. La majorité de la Commission de la politique de sécurité avait déjà précédemment conseillé de la refuser, préférant miser sur le processus de transformation en cours dans le Corps des gardes-frontière et à la douane dans le cadre du programme DaziT de l'AFD. En effet, ce programme devrait libérer des ressources humaines. (4.12)
- **Présidence de la Confédération:** En 2019, Ueli Maurer sera président de la Confédération pour la deuxième fois de sa carrière. L'UDC zurichois a été élu par l'Assemblée fédérale par 201 voix sur 209 bulletins valables, ce qui est un résultat brillant. Ueli Maurer, âgé de 68 ans, a été élu au Conseil fédéral en décembre 2008 et sera président de la Confédération pour la deuxième fois après un premier mandat en 2013. Son discours a suscité l'enthousiasme du Parlement. Le futur président a déclaré que la politique devrait être source de joie et de plaisir, ce qui devrait aussi être ressenti par la population. Il a en outre abordé certains thèmes importants qui seront traités en 2019, notamment celui des relations avec

l'UE, qui est sur la table depuis plusieurs années. Ueli Maurer espère d'ailleurs que la question européenne sera réglée d'ici la fin de l'année, et qu'il ne s'agit pas là d'une mission impossible. (5.12)

- **Impôts:** Le Conseil national a adopté la convention contre les doubles impositions (CDI) avec la Zambie, l'Équateur, le Brésil et le Royaume-Uni. Il aurait également dû se prononcer sur la CDI avec l'Arabie saoudite, mais la Commission de l'économie a suspendu l'examen de cette convention. Elle souhaite se prononcer une fois que le Conseil fédéral aura établi une stratégie politique à l'égard de l'Arabie saoudite, ce qui aura certainement lieu l'année prochaine. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a annoncé une nouvelle analyse de la situation de ce pays. En tant que second conseil, le Conseil national a adopté les conventions avec la Zambie et l'Équateur. Celles-ci sont prêtes à passer en votation finale. Le Conseil des États doit encore se prononcer sur les conventions avec le Brésil et le Royaume-Uni. (6.12)
- **Acquisitions:** La loi sur les marchés publics doit être révisée en raison d'une modification de l'accord sur les marchés publics de l'OMC. Le Conseil des États a examiné le projet. Tout comme le Conseil national, il avait pour but de permettre aux entreprises suisses de lutter à armes égales sur le marché. Il a entre autres décidé que lors de l'adjudication il fallait prendre en compte le niveau des prix dans le pays dans lequel la prestation serait fournie. Selon le porte-parole de la commission Pirmin Bischof (PDC/SO), les PME suisses bénéficieraient ainsi des mêmes conditions que les prestataires des pays où les salaires sont bas. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a compris l'idée mais a tout de même mis en garde contre une «violation flagrante des règles de l'OMC», qui mènerait certainement à des plaintes. Le projet retourne désormais au Conseil national. (10.12)
- **Banque nationale:** Le Conseil national ne souhaite pas forcer la Banque nationale à s'engager en faveur du développement durable. Il a rejeté une initiative parlementaire d'Adèle Thorens (Verts/VD), qui voulait contraindre la Banque nationale à agir dans l'intérêt général du pays, notamment dans les domaines du développement durable et de la conservation durable des ressources naturelles. Les investissements actuels de la Banque nationale ne répondent pas à ces exigences. Tandis que la politique fait des efforts pour la protection du climat, la Banque nationale fait complètement l'opposé, critique Beat Jan (PS/BS). Le porte-parole de la commission Thomas Aeschi rappelle que la BNS ne doit pas être politisée. (11.12)
- **Constructions fédérales:** La Confédération peut dépenser 127,9 millions de francs pour les constructions civiles. Le Conseil national et le Conseil des États ont tous deux adopté à l'unanimité le message 2018 sur les immeubles, comprenant notamment la construction d'une nouvelle halle de formation à Macolin (BE) pour 23,9 millions de francs. La nouvelle halle de formation se composera d'une triple salle de sport et d'une halle de lutte. Des salles de théorie et de formation viendront compléter cette offre. Le Conseil national a adopté le message sur les immeubles à 179 voix contre 0. (13.12)
- **Marché financier:** Le Parlement souhaite que la répartition des responsabilités entre le pilotage politique et la surveillance des marchés financiers (FINMA) soit plus claire. Le Conseil des États a approuvé sans opposition la motion de Martin Landolt (PBD/GL). L'auteur de la motion affirme que le moment est propice, dix ans après la création de la FINMA, de repenser les structures et les processus réglementaires et, le cas échéant, de les améliorer. Le Conseil des États estime également que des clarifications sont nécessaires. La FINMA s'immisce parfois trop dans les compétences des conseils d'administration et réglemente de façon trop détaillée, argumente Pirmin Bischof (PDC/SO) au nom de la commission. Néanmoins, la FINMA doit rester indépendante. Le Conseil fédéral est prêt à accepter la motion. Il s'agit surtout de vérifier si les modifications

légales des dernières années ont fait leurs preuves, a expliqué le ministre des finances Ueli Maurer. (13.12)

- **Finances fédérales:** La Confédération prévoit, pour l'année à venir, des recettes de 73,556 milliards et des dépenses de 72,334 milliards de francs. Dans le budget 2019, le Parlement a alloué plus de fonds à l'éducation que ce que le Conseil fédéral proposait, réduisant ainsi quelque peu l'excédent. Les Chambres ne sont pas parvenues à se mettre d'accord sur l'augmentation des effectifs du Contrôle fédéral des finances de 108 à 118 postes. Le Conseil fédéral s'est imposé face au Conseil des États en rejetant la proposition d'augmentation de la conférence de conciliation. Le Contrôle fédéral des finances reçoit ainsi 1,97 million de francs de moins que ce qui avait été demandé dans le budget. (13.12)
- **Too big to fail:** En votation finale, les Chambres fédérales ont adopté, par 197 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil national) et 43 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), la loi fédérale sur le calcul de la réduction pour participation en cas d'émission d'instruments dans le cadre du régime des établissements financiers trop grands pour être mis en faillite. Les banques d'importance systémique devront donc renforcer leurs fonds propres. (14.12)
- **CDI avec la Zambie:** Le Conseil national (85 voix contre 71 et 39 abstentions) et le Conseil des États (39 voix contre 2 et 2 abstentions) ont adopté la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Zambie. (14.12)
- **CDI avec l'Équateur:** Les Chambres fédérales ont adopté, par 130 voix contre 64 et 2 abstentions (Conseil national) et 41 voix contre 2 et 0 abstention (Conseil des États), la modification de la convention contre les doubles impositions avec l'Équateur. (14.12)
- **EAR:** En votation finale, les Chambres fédérales ont adopté, par 133 voix contre 56 et 6 abstentions (Conseil national) et 43 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), l'arrêté fédéral portant approbation d'une convention avec Singapour concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers. Elles ont également adopté, par 132 voix contre 54 et 9 abstentions (Conseil national) et 43 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), l'arrêté fédéral portant approbation de l'accord concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Hong Kong. (14.12)